

ABONNEMENT.

Année	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste :	
En ad.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	9

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

SAUMUR

6 Mai 1882.

Chronique générale.

Une dépêche de l'Agence Havas nous a annoncé le bombardement d'Hannoi par les troupes françaises.

Que signifie cette dépêche ? Si robuste que soit notre croyance dans l'infailibilité de l'oracle officiel, nous n'admettons pas sans difficulté que nos soldats aient bombardé une ville où ils tiennent garnison, et se soient ainsi cruellement entre-tués les uns les autres sous les yeux des Annamites stupéfaits.

Comment douter cependant ? Personne n'ignore que les dépêches de l'Agence Havas subissent le contrôle et même l'inspiration du cabinet.

Quand M. de Freycinet fait ou laisse affirmer qu'une ville du Tonquin, placée sous notre protectorat et défendue par notre infanterie de marine, a subi, deux heures durant, le feu de notre artillerie, nous ne doutons pas de sa parole, mais nous essayons de comprendre sans aucun succès.

Il est surtout une circonstance particulière qui nous déroute absolument.

Car enfin M. de Freycinet, tout ministre et président du conseil qu'il soit, aurait pu se tromper, être trompé. M. de Freycinet peut ignorer que sur la forteresse d'Hannoi flotte le drapeau français. D'autres républicains ont fait preuve d'une plus impardonnable ignorance en matière de géographie.

On a pu dire à M. de Freycinet que le canon avait tonné sur le Fleuve rouge ; M. de Freycinet, à peine remis des émotions de la rude campagne de Solesmes, aura pu comprendre de travers, ou laisser échapper quelque interversion en racontant à ses familiers un fait de secondaire importance : le gouvernement de la République souffre d'une myopie très-caractérisée ; il avait con-

fondu de loin un vieux marabout accroupi dans sa mosquée avec une armée de Kroumirs imaginaires ; nous ne nous étonnerions donc pas outre mesure que, de plus loin encore, il ait confondu une forteresse française avec une forteresse annamite et ait donné par erreur l'ordre de la bombarder ; M. de Freycinet retrouverait peut-être dans ses souvenirs en 1870 quelque peccadille analogue : on se trompe tous les jours.

Mais ce qui nous jette dans une anxiété profonde au sujet de cette étrange nouvelle, c'est que la dépêche porte une indication d'origine : elle est datée du Hong-Kong !

Ainsi, ce n'est pas seulement au quai d'Orsay qu'on prend une ville française pour une ville étrangère et qu'on raconte sa conquête ! C'est sur place, c'est dans l'extrême Orient que les correspondants de M. de Freycinet et de l'Agence Havas commettent une si prodigieuse bévue !

Certains journaux républicains publient aujourd'hui une note rectificative et déclarent que les Français n'ont point bombardé Hannoi, mais que les Français d'Hannoi ont, au contraire, bombardé des embarcations de pirates chinois. Nous rétablissons volontiers le fait : mais que devient la dépêche de Hong-Kong ? Comment expliquer que, dans cette ville, on erre si étrangement sur une question quasi-locale ?

En serions-nous réduits à supposer qu'il a été commis un faux, qu'une dépêche a été fabriquée, maladroite et stupide, que M. de Freycinet a été berné ou a voulu bernier la presse, qu'il ne faut tenir aucun compte d'inventions mensongères, lesquelles ne sollicitent même plus créance, tant elles sont ridiculement combinées et tant elles raillent insolemment la nation ?

Ce n'est pas sans étonnement pénible que nous avons lu, dans Paris, une série de questions adressées à M. de Freycinet et qui révèlent le profond état d'abaissement auquel la République réduit notre diplomatie.

Voici les questions sur lesquelles M. Ch. Laurent appelle une réponse :

« Est-il vrai que partout à l'étranger, les agents du ministère aient reçu l'ordre de passer condamnation, autant que faire se peut, sur les dénis de justice dont sont journellement victimes nos compatriotes ?

« Est-il vrai que les plus intelligents et les mieux intentionnés de ces agents ne puissent s'occuper activement de défendre leurs clients naturels, parce que la recommandation de ne provoquer aucun conflit et d'éviter toute difficulté leur a été faite avec insistance dans ces derniers temps ?

« Est-il vrai que la crainte de soulever des contestations ait inspiré au ministère des affaires étrangères l'incroyable prétention d'accepter sans mot dire les décisions les plus injustes prises contre des Français, industriels et commerçants, par les autorités italiennes, allemandes ou espagnoles ?

« Est-il vrai que cette déférence aille dans certaines villes jusqu'à cacher nos consulats au second ou au troisième étage de modestes maisons que ne signalent au public ni un drapeau, ni un écusson, ni même encore une simple inscription ?

« Est-il vrai que l'on se flatte, en se faisant ainsi tout petit, tout petit, de ne provoquer aucune réclamation, de ne se faire aucune « affaire » ? Est-il vrai aussi que l'on atteigne de la sorte un but tout opposé à celui que l'on se proposait ? Est-il vrai que les humiliations de toutes sortes s'abattent périodiquement sur d'honorables consuls, contraints de ronger leur frein en silence ?

Nous nous contenterons d'émettre cette réflexion :

Nous ne doutons pas que le Paris ne dise la vérité. Or, cette situation ne nous paraît pas être aussi récente que semble vouloir l'indiquer l'organe gambettiste. Il nous paraît peu probable, par exemple, que les

consuls aient été se loger au quatrième étage, depuis le 26 janvier dernier, pour se faire oublier.

L'abaissement reproché à notre diplomatie, l'effacement surtout dont on accuse nos agents se trouve être la faute du régime et non point la faute particulière de M. de Freycinet.

Paris est bien imprudent.
(France Nouvelle.)

Le ministre de l'intérieur avait déclaré à un grand nombre de députés qu'il serait urgent de voter le plus tôt possible le projet de loi sur l'expulsion des étrangers. M. de Freycinet, de son côté, aurait fait les mêmes déclarations.

Nous lisons dans le Constitutionnel : « On assure que deux princes de la famille d'Orléans doivent avoir une entrevue avec le comte de Chambord dans le courant du mois de juin.

» Cette entrevue serait demandée par l'un des princes d'Orléans, qui aurait envoyé un négociateur auprès du comte de Chambord, alors qu'il était en Suisse. »

Sous toute réserve et en attendant confirmation.

L'impératrice Eugénie a fait offrir à l'Etat d'abandonner le palais de Longchamps, pour lequel un procès est en instance devant le tribunal de Marseille, si le ministre de la guerre y installait une école d'enfants de troupe. M. le général Billot a décliné cette offre en raison des difficultés que présenterait l'aménagement d'un établissement de ce genre dans l'ex-palais impérial.

M. Margue, député de Saône-et-Loire, a prononcé, au banquet politique de Cluny, une apologie de M. Gambetta, que publie complaisamment, d'après un journal local, la République française, et qui renferme, sur

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XV

LES PIRATES SAHARIENS.

(Suite.)

Mahomet défend de dire que « ceux qui ont été tués pour la cause de Dieu sont morts. » Leurs noms sont répétés matin et soir dans leurs tribus. On pourrait dire que leur place autour des couscous et des nattes qui servent de table pour les repas est constamment réservée.

De plus, Coran, loi civile et religieuse, ne reconnaît pas pour les musulmans l'obligation de rester fidèles aux engagements des *roumis* (chrétiens).

L'Arabe qui sacrifierait sa vie pour tenir la foi jurée à ses frères se glorifie hautement d'avoir failli aux traités conclus avec nous.

Avec de telles doctrines et des peuplades ardentes, sobres, pliées dès le jeune âge aux plus rudes fatigues, aux privations de toute nature, il est facile d'expliquer la continuité des révoltes ; il est difficile d'en prévoir la fin.

A la suite d'un combat qui venait de clore glorieusement pour nos armes une de ces révoltes, celui qui écrit ces lignes assistait à l'agonie d'un des principaux chefs *Flittas*, blessé à mort pendant la lutte, et que ses compagnons, chargés par les *sphas*, n'avaient pu emporter.

Un colonel, chef provisoire de la colonne expéditionnaire, reçut en ce moment les envoyés des tribus insurgées qui demandaient l'*aman*, le pardon, dans les termes les plus humbles.

En écoutant ces supplices et en voyant se tordre à ses pieds dans les convulsions de l'agonie le chef le plus vénéré de ces tribus, le colonel se prit à dire :

— Allons, je crois que c'est bien fini cette fois.

A ces mots, le moribond ouvrit les yeux, et, d'une voix râlant qui fit écumer autour de ses lèvres une mousse sanglante :

— Fou, dit-il, tant que le pied d'un seul Arabe foulera le sable du désert, l'Algérie ne sera pas conquise.

Ce furent ses dernières paroles.

Nous n'oserions dire que ce soit une *saufarouade*.

Que la propagande libre-penseuse et révolutionnaire tue cette discipline qui constitue notre unique supériorité sur l'Arabe ; qu'elle étouffe dans le cœur du soldat toute foi religieuse, et ce que nous nommons dédaigneusement les « hordes barbares

de l'Atlas et du Jurjura », rejettent à la mer les conquérants en moins de temps assurément que ceux-ci n'en ont mis à conquérir.

Et ce ne sont pas les gouverneurs « sérieusement civils » qui sauront les en empêcher.

L'un des chefs les plus puissants de tribus dont on redoutait alors l'insurrection se nommait Bou-Maza-Eddin.

Il se vantait d'être de la famille même du Prophète.

Taleb (1) en grand renom auprès des Arabes, il jouissait en outre d'une légitime réputation militaire.

Il avait été le promoteur du soulèvement de 1854, mais l'insurrection avait avorté et le gouvernement français, espérant le ramener par la douceur, ne l'avait condamné qu'à une amende insignifiante.

Cette mansuétude parut d'abord avoir produit un bon effet.

Non-seulement Bou-Maza se tint tranquille pendant quelques années, mais il protégea efficacement en maintes circonstances nos colons de la limite méridionale du Tell contre les incursions de ceux qu'on a si justement nommés — les dernières nouvelles venues de l'Algérie en sont la preuve — les *pirates sahariens*.

(1) Savant.

Il rêvait la grande guerre et voulait être un successeur heureux de l'émir Abd-el-Kador et non un chef de bandits.

A l'époque dont nous parlons, le moment lui sembla venu.

La France avait été obligée de dégarir de troupes les trois provinces et notamment la province d'Oran.

Bou-Maza envoya ses émissaires aux tribus Touaregs du grand désert et aux *Flittas*, avec lesquelles il entretenait des relations suivies, et un matin, au lever de l'aurore, le commandant du cercle de Géryville, qui, bien que prévenu des dispositions hostiles des nomades, ne pouvait s'attendre à une invasion aussi nombreuse et surtout aussi rapide, se trouva cerné par 5,000 cavaliers.

Bou-Maza était à leur tête.

Nous n'avons point l'intention de faire ici l'histoire de cette expédition, l'une des plus glorieuses de notre guerre africaine ; nous dirons seulement qu'après avoir remporté quelques succès sur des détachements isolés, pillé et massacré les fermes et nombre de colons du cercle, les insurgés furent cernés à leur tour par les colonnes de secours, coupés du désert, et laissèrent entre nos mains de nombreux prisonniers, parmi lesquels Bou-Maza.

Un goum de cavaliers parvint cependant à se faire jour et chercha à gagner le douar, où atten-

la situation actuelle du parti républicain, des aveux bons à recueillir :

« La confiance des anciens jours est diminuée, le navire qui porte la fortune de la République et qui avait mis le cap sur la terre ferme, qui se dessinait déjà, semble tout d'un coup enveloppé d'une brume qui rend sa marche incertaine.

« Cette confiance, ce calme, cette possession de soi-même, qui faisaient autrefois notre force, se sont affaiblis.

« Le trouble de la nation est né de la division du parti républicain.

« La division du parti républicain a enfanté l'inquiétude morale du pays.

« Cherchons les vraies causes de la dislocation de la majorité républicaine.

« Vous aviez peur, messieurs, d'être prisonniers d'une dictature fondée sur le scrutin de liste. Cette dictature est tombée, vous êtes libres. Vous pouvez marcher. Pourquoi ne marchez-vous pas ?

« Il est hors de doute, désormais, pour vous comme pour moi, que l'affaiblissement de la confiance du parti républicain en son avenir immédiat, que son inquiétude, ses anxiétés, tiennent uniquement à l'anéantissement de l'ancienne majorité et à la formation d'une majorité nouvelle et hybride, soutenant un cabinet à peu près fait à son image ou reflétant du moins l'incertitude de son esprit et l'instabilité de ses résolutions. »

La constatation de cet ébranlement que subit la République et qui arrache à ses partisans un pareil cri d'alarme est faite pour nous réjouir en nous montrant la fragilité reconnue d'une construction sans fondement solide, et les lézardes béantes d'un édifice qui tombera demain.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

Ainsi que tout le monde le sait à l'heure présente, c'est un véritable combat qui a eu lieu près du chott Tigri.

Comme toujours, l'officieuse *Agence Havas* était restée au-dessous de la vérité. Nous trouvons le récit exact des faits, tels qu'ils se sont passés, dans une dépêche publiée par le *Petit Algérien* du 29 avril.

Comme nous l'avons déjà dit, cet événement est des plus graves. Nous avons eu 50 hommes tués, parmi lesquels se trouvent 2 officiers, le capitaine Barbier et le lieutenant Massonne, et 30 hommes blessés. C'est une petite victoire dont les insurgés vont se prévaloir.

La nouvelle est surtout appelée à produire un effet désastreux sur les tribus qu'il est si facile de soulever.

Le même journal a reçu la dépêche suivante :

« Le bruit d'une razzia assez importante s'est accrédité ces jours-ci. On a annoncé partout que les Oulad-Sidi-Cheik avaient attaqué nos tribus du cercle de Marnia et leur avaient enlevé des bestiaux.

« La nouvelle vraie ou fautive parvenait, le 20 avril, sur le marché d'El Elmer, au

moment où un très grand nombre d'Arabes s'y trouvaient réunis.

« En l'apprenant, le caïd de Mezaour, Ben-Dali-Oulad-Ben-Terfas, qui se trouvait sur le marché, est immédiatement monté à cheval. Il n'était pas sorti du marché qu'une néfrite éclatait.

« Le marché a été pillé.

« Les Atamna (Oulad-S'rir) Haouara et les Oulad-Mansoura-Marocains ont enlevé une trentaine de bœufs et presque tous les grains que les indigènes y avaient apportés.

« Il y a eu 2 tués et 4 blessés. »

Un récit de bataille, c'est, chez les Arabes, une véritable traînée de poudre qu'on allume.

La lumière n'est pas encore faite sur la manière exacte dont les faits se sont passés.

M. Meunier, ingénieur de la Compagnie franco-algérienne, qui avait fait exécuter les travaux de la ligne stratégique de Mosbach à Mechéria, et qui était chargé d'établir le projet de ligne de Mechéria à Aïn-Sefra, était parti avec une escorte qui semblait suffisante.

Il devait étudier, en outre, disent les journaux algériens, en vue de projets ultérieurs, les diverses vallées qui peuvent conduire d'Aïn-Sefra à Aïn-Sfissa, Ich et Figvig.

C'est évidemment dans une reconnaissance des dernières études que la mission a dû être enlevée. Toutefois, il est difficile de s'expliquer comment, se rendant à Aïn-Sefra, elle ait été attaquée près du chott Tigri, qui se trouve dans le Maroc, à cinquante kilomètres d'El-Galloul, et El-Galloul est lui-même situé à soixante-dix kilomètres d'Aïn-Sefra et tout à fait à l'ouest de ce point.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 mai.
L'attitude du marché est lourde. Les ventes s'exécutent dès qu'un petit mouvement d'amélioration vient à se produire.

Le 3 0/0 est ramené à 83.97, mais il reprend à 84.05.

L'amortissable, faible à 84.15, s'élève à 84.25. Le 5 0/0, plus soutenu, cote 117.17 et 117.25. Les fonds étrangers sont hésitants.

L'Italien est faible à 89.75; le Turc fait 13.27.

Le Crédit Foncier est assez bien tenu à 1,465, chaque jour les transactions sont très-souvent sur cette valeur. Les obligations foncières et communales sont très-recherchées en ce moment.

La Foncière de France et d'Algérie s'avance à 502.50; la hausse se fera très-large et les capitalistes doivent profiter des cours actuels pour acheter.

Le Crédit de France se signale par une attitude ferme et des plus significatives; il nous revient que les versements appelés se font avec une régularité remarquable; les actionnaires comprennent toute l'importance qu'il y a pour eux à répondre à l'appel du conseil d'administration.

Les affaires sur la Société Française Financière sont très-souvent, l'épargne reconnaît l'excellence de ce placement et au cours de 1,025 on entrevoit une hausse considérable.

Le Comptoir d'Escompte a mis la main sur une mauvaise affaire, car tout ce qui touche à la Grèce n'a rien produit de bon. L'année dernière, l'emprunt hellénique a été mis à 373, il est aujourd'hui à 330 francs; les obligations suisses, offertes également, sont descendues à des prix dérisoires; le même sort attend les titres du Canal de Corinthe. Rentiers et financiers, abstenez-vous de souscrire, c'est le parti le plus sage que vous ayez à prendre.

bien Rusicada ?

— Oui.

— Et tu connais sa famille ?

— Non ! mais il m'a parlé quelquefois de son père et de sa sœur qui habitent près de Djemmaah-Ghasaouah.

— C'est bien cela, murmura Montméral.

— Le connais-tu donc, seigneur ? dit Djemmaah en joignant les mains. Oh ! alors tu dois l'aimer comme je l'aime, il est si bon, si brave !

— Brave ! bon ! Le fils de Deris, de l'assassin ? Allons donc ! Le loup peut-il avoir d'autre progéniture que des louveteaux ?

Djemmaah était restée les mains jointes, tout effrayée de l'expression de colère et de haine qui avait tout à coup remplacé, sur le visage de son sauveur, l'expression de bienveillance et d'intérêt qu'elle lisait quelques minutes auparavant.

— Que t'ai-je fait, seigneur, j'aurais-je offensé sans le vouloir ? disait-elle.

Et une larme tremblait aux franges soyeuses de ses longs cils.

— Non ! non, enfant, dit Montméral, qui avait repris tout son empire sur lui-même. En l'écoutant, un souvenir cruel m'a ému malgré moi. Continue.

Et Montméral suivit avec une attention croissante le récit de Djemmaah.

(A suivre.)

Les actions d'Aguilas sont des titres d'avenir, déjà elles ont gagné 50 fr., elles cotent 350, le rendement des mines augmentant chaque année, tout porte à croire que la progression s'accroîtra encore sur cette valeur.

Le Lyon fait 1,735, coupon détaché de 55 fr.; Orléans, 1,290.

Chronique militaire.

Dans un certain nombre de régiments de cavalerie, les fanfares qui, d'après les règlements, ne devaient se composer que des trompettes jouant soit de leur instrument, soit, pour six d'entre eux, de certains autres cuivres indiqués au *Journal militaire officiel*, sont devenues de véritables musiques avec grosse caisse, tambourins, flûtes et clarinettes. De là des non-valeurs, toutes sortes de tiraillements dans le service, et, au-dessus de tout, des trompettes en pied sonnant très-mal à pied et ne pouvant le faire à cheval. On leur donne des galons pour augmenter leur solde et des cantines à leurs femmes, au grand détriment des brigadiers-maréchaux.

Sur la proposition du président du Comité de cavalerie, le ministre a décidé de couper court à ces abus. Les généraux commandant les divisions et les généraux inspecteurs permanents ont donné formellement l'ordre aux chefs de corps de réduire les fanfares régimentaires à leur composition normale, et, afin d'assurer l'exécution de cet ordre, de vendre les instruments extra-régimentaires. De plus, dans tous les régiments où il était d'usage d'effectuer une retenue mensuelle d'un franc sur la solde des officiers pour l'entretien de la musique, on devra renoncer à cette pratique abusive. (*Progrès militaire.*)

Plusieurs généraux de corps d'armée avaient proposé au ministre de la guerre, dans leurs rapports relatifs à la convocation des réservistes en 1884, d'apporter certaines modifications aux règles qui sont actuellement suivies pour l'habillement des hommes de la réserve et de l'armée territoriale. Ils demandaient s'il n'y aurait pas avantage, pour la rapidité des opérations de la mobilisation, à abandonner aux militaires passant dans la disponibilité des effets d'habillement neufs ou en très-bon état, qu'ils seraient tenus de représenter pour les convocations ou en cas de guerre.

Après avoir fait examiner la question par les comités et services compétents, le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire qui résume les observations faites à la proposition :

« Il ressort de ces observations, dit la circulaire ministérielle, que la mesure proposée entraînerait, outre des complications de comptabilité, des sacrifices considérables, hors de proportion avec les avantages que l'on pourrait en tirer, même au point de vue de la mobilisation.

« J'ai décidé, en conséquence, ajoute le ministre de la guerre, qu'il y a lieu de maintenir les dispositions en vigueur. »

Chronique Locale et de l'Ouest

Saumur.

Hier a été appelée, en police correctionnelle, l'affaire du jeune homme de Saint-Clément-des-Levés coupable de sacrilège pour avoir emporté dans un cabaret une hostie consacrée qu'il avait été recevoir à la sainte table, le jour de Pâques.

A la suite d'un jugement fortement motivé, le jeune homme a été condamné à 40 jours de prison.

Les athées de Saint-Clément paieront-ils à ce précoce esprit fort les journées de prison que lui a valu cet acte sacrilège, commis sur leur inspiration ?

Le grand Cirque George Sanger a donné hier deux nouvelles représentations. La vaste arène était toujours comble, et le soir on a été obligé de refuser beaucoup de monde.

A peine le public quittait-il l'hippodrome, vers onze heures, qu'on enlevait déjà les banquettes, et ce matin il n'en restait aucun vestige sur la place du Chardonnet.

A quatre heures, les voitures et les chevaux commençaient à défilier; à cinq heures,

tout le matériel n'avait pas encore complètement quitté Saumur.

ELECTION CONSERVATRICE.

Les électeurs de la ville de Troyes, chef-lieu du département de l'Aube, viennent donner un exemple de bon sens et d'intelligence, que toutes les autres villes devraient bien imiter.

Lassés de la mauvaise administration des affaires municipales par les républicains dégoûtés de voir la politique radicale entraver les intérêts locaux, les habitants de Troyes ont élu, dimanche dernier, les cinq candidats conservateurs pour compléter le Conseil municipal :

Inscrits, 9,735; votants, 5,353; bulletins blancs ou nuls, 635.

Liste d'affaires. — MM. Argence, 2,514 voix; Dessirier, 2,443; Rénier, 2,273; Lesmaret, 2,273; Vachette, 2,204.

M. Argence, qui figure en tête, est l'ancien député, l'ancien maire, dont personne n'a oublié l'administration si intelligente et si active.

Les cinq candidats du Comité ouvrier viennent ensuite avec 4,205 et 4,184 voix; enfin la liste de la préfecture, dite de l'Union républicaine, arrive piteusement la dernière, ses candidats n'ont pu réunir que des chiffres de voix variant entre 4,476 et 4,449.

Allons ! qu'on en dise, le régime républicain n'a pas encore fait la conquête de la ville de Troyes.

Pour être administrés sagement et honnêtement, les électeurs se voient forcés d'en venir aux conservateurs.

Le jour où la passion politique se calmera un peu et que l'on se décidera à consulter l'intérêt public, nous verrons se produire dans toutes les villes ce qui vient d'avoir lieu à Troyes. (*La Patrie.*)

Nous lisons encore dans la *Patrie*, au sujet de notre ancien préfet :

« M. Schnerb, préfet de Maine-et-Loire, est nommé directeur de la sûreté générale en remplacement de M. Cozettes qui est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

« Pourquoi prend-on un préfet pour faire un policier, et pourquoi prend-on un policier pour faire un préfet ? Le gouvernement assimile-t-il les deux emplois ? Après tout, les préfets étant devenus de véritables agents de police supérieurs, ce chassé-croisé est logique.

« Et puis M. Schnerb se trouve dans d'excellentes conditions pour être de la police. Sa nature caméléonienne l'ayant amené à écrire pour et contre tous les partis, avec un zèle au-dessus de tout éloge, il en connaît le fort et le faible. La pornographie elle-même ne lui est pas totalement étrangère : sa brillante campagne à *Paris-Caprice* est là pour en témoigner.

« Nous espérons que l'une des premières visites du nouveau directeur de la sûreté générale sera pour M. de Pène, son ancien rédacteur en chef à *Paris-Journal*, en souvenir des articles brûlants de bonapartisme qu'il publiait dans cette honorable feuille conservatrice. »

Ainsi que nous en avons déjà parlé hier, M. Jules Ferry vient d'obtenir de M. Grévy un décret qui accorde 600,000 francs au département de la Vendée pour construction d'écoles laïques, et 4 millions au département du Morbihan pour construction de maisons d'école. Les deux départements sont bien choisis.

L'argent des catholiques va servir les passions antireligieuses de la secte franc-maçonnique.

Les journaux républicains sont dans la joie de voir ces prodigalités du ministre, cette hâte dont il fait preuve dans l'application de la loi athée. Nous relevons ce fait pour que les catholiques en fassent leur profit et montrent dans la défense de leurs plus chers intérêts la même activité que la République déploie contre eux.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Adoration perpétuelle.

Les Exercices de l'Adoration perpétuelle auront lieu, dans cette chapelle, dimanche soir et lundi.

Dimanche. — Vêpres, salut, exposition du T.-S. Sacrement et sermon à 7 h. 1/2.

Lundi. — Première messe à 5 heures; deuxième à 6 heures; troisième à 7 heures; quatrième à 8 heures. — Messe solennelle à 9 heures. — Vêpres à 2 heures. — Complies, sermon, amende honorable, salut à 7 h. 1/2.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Coulon, curé de Châteauneuf et ancien curé de la Visitation.

MONTREUIL-BELLAY.

Deux suicides. — Le suicide règne, paraît-il, à l'état épidémique, dans nos contrées, comme la fièvre typhoïde. Après Doué, voici le tour de Montreuil, où deux habitants viennent de mettre fin à leurs jours, à peu près dans le même moment.

Les époux V... fatigués par le travail, étaient couchés de bonne heure mercredi soir.

Vers les deux ou trois heures du matin, le sieur V... s'aperçoit avec étonnement que sa femme n'est plus à ses côtés. Une partie seulement de ses vêtements se trouvait sur le lit.

Après avoir vainement cherché sa femme dans la maison et dans les champs où elle travaillait le plus habituellement, le sieur V... dirige ses pas vers le Thouet qui coule à l'ouest de son habitation.

Il voit un sentier fraîchement battu à travers l'herbe de la prairie. Saisi d'un triste pressentiment, V... suit cette trace qui le conduit au bord de la rivière où il trouve un des vêtements de sa femme.

Nul doute, celle-ci avait dû se jeter à l'eau en cet endroit.

Des recherches sont faites immédiatement et elles aboutissent à la découverte du cadavre de cette malheureuse que le courant avait déjà entraîné loin de là.

Au moment où on a retiré la femme V... vers six heures et demie, son cadavre était encore souple; mais M. le docteur Guillot n'a pu que constater l'asphyxie par immersion.

Les époux V... vivaient en parfaite intelligence. Ils jouissaient d'une certaine aisance, et avaient de plus un fils dont ils étaient fiers. Rien n'explique donc la funeste résolution de la femme V..., si ce n'est qu'elle a agi sous l'empire d'un accès de fièvre chaude. Cette mort a surpris tout le monde de la localité.

Pendant qu'on recherchait son cadavre, le sieur M..., voisin des époux V..., se pendait dans son grenier.

Sa femme, qui le surveillait depuis quelque temps, arrive assez à temps pour couper la ficelle, car ce n'était pas autre chose. Le malheureux respirait encore.

Le docteur Gaudrez est appelé en toute hâte, mais il était trop tard: tous ses soins n'ont pu le rappeler à la vie.

M... était malade depuis longtemps, et au milieu de ses souffrances il avait plus d'une fois manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

Les Verchers. — Dans la nuit de lundi à mardi, le village des Troitières, commune des Verchers, était mis en grand émoi par les cris au feu. Dès cette première alarme, tout un bâtiment dépendant de l'habitation du sieur Colineau était déjà enflammé. C'est vers deux heures et demie du matin que le domestique, couché dans l'écurie, s'aperçut que la paille venait de prendre feu. Il n'eut que le temps de se lever et d'aller prévenir son maître. Pendant ce temps, l'incendie, alimenté par les fourrages remisés dans l'écurie et le grenier, faisait des progrès rapides. Malgré les efforts, tout a été brûlé, et la perte, couverte par une assurance, est évaluée à 4,500 fr. La cause de ce sinistre est inconnue.

Concours de pompes à Nantes.

Un concours national de pompes à incendie ouvrira le jeudi 18 mai, jour de l'Ascension, à Nantes.

Trente-deux Compagnies de sapeurs-pompiers se sont fait inscrire pour y prendre part.

En première division, nous remarquons celles de Tours et de Saint-Nazaire.

En deuxième division, celles d'Angers, de Saumur, de Laval et d'Amboise.

En troisième division (3^e section), celle de Cholet.

Programme de la Fête:

A onze heures. — Revue du personnel et du matériel des Compagnies sur le boulevard Delorme.

A midi. — Défilé suivant l'itinéraire ci-après: Rue du Calvaire, place du Bon-Pasteur, rue de Feltre, quai d'Orléans, rue d'Orléans, place Royale, rue Crébillon, place Gassiot et rue Piron.

A une heure. — Ouverture du Concours

des manœuvres sur le cours de la République.

Une primeur. — On écrit de la Possonnière au Courrier d'Angers que M. Jean Rethoré, cultivateur à la Coulée-de-Serrant, commune de la Possonnière, possède un champ de blé dont les épis sont déjà sortis de leur gaine.

Nous avons reçu comme preuve à l'appui de cette nouvelle un épi parfaitement formé.

Ce froment se trouve donc en avance d'un mois sur le blé ordinaire dont les épis n'apparaissent qu'à la fin de mai.

POITIERS.

Nous lisons dans le Journal de l'Ouest:

« Le colonel Riu a fait un discours aux élèves du lycée de Poitiers. L'Avenir le résume. Nous estimons que le discours du colonel Riu doit y perdre considérablement.

« Le colonel a parlé aux élèves de « complications européennes qui surgiront fatalement avant dix ans », et du besoin qu'a la France de se relever « militairement ».

« En un mot, il a fait pressentir une guerre prochaine.

« Nous ignorons quel intérêt pratique il peut y avoir à jeter le trouble dans l'esprit des enfants et l'inquiétude dans l'âme des mères.

« Si ces complications doivent être pacifiques et purement diplomatiques, à quoi sert cette éducation militaire; et, pour la surveiller avec tant de sollicitude, quels sont donc les projets qu'on tient en réserve? »

LAVAL.

Un incident d'audience. — A la dernière audience du tribunal, on venait d'appeler un sieur Auguste Charpentier, repris de justice des plus dangereux, accusé de rupture de ban, et le président donnait lecture de son casier judiciaire.

En ce moment, le prévenu prit la parole: « C'est vrai, dit-il, que j'ai subi toutes ces condamnations-là, mais je les dois à la « fripouille qui m'a jugé. » Le président l'invita à expliquer ce mot. Charpentier répondit: « Toute cette fripouille, c'est les » juges qui m'ont condamné; comme eux, » vous êtes de la fripouille et des co- » quins; je dis la vérité, vous êtes tous des » coquins. »

Le tribunal a immédiatement condamné cet intéressant citoyen à 43 mois de prison.

SAINTE-MALO.

Une personne charitable mourait à Saint-Méloir-des-Ondes, il y a quelques années, constituant aux pauvres un legs de 60,000 francs, en stipulant expressément que la distribution des intérêts de cette somme serait confiée aux Sœurs.

Jusqu'ici, les religieuses avaient perçu ces intérêts sans difficulté. Cette année, le percepteur, sur ordre, formellement refusé de verser aux Sœurs la rente des pauvres. Le dernier mot de cette affaire n'est pas dit.

Exposition chinoise.

Allez visiter les magasins de M. CHOLETTE, 57, rue d'Orléans, à Saumur, et, comme nous, vous aurez le plaisir d'admirer la magnifique collection d'objets d'art chinois et japonais qui s'y trouve exposée. Vous serez ravis, et vous ne pourrez sortir sans avoir fait quelque emplette plus ou moins importante. Au milieu de ces produits exotiques de l'extrême Orient, vous n'aurez que l'embaras du choix.

Vous avez entendu parler des émaux cloisonnés de la Chine. Allez voir ceux qu'a rassemblés M. Choulette, le propriétaire vous les fera examiner dans leurs plus petits détails, et force vous sera d'avouer que les mains qui ont su produire ces merveilles de dessins et de coloris sont celles d'artistes d'une habileté prodigieuse.

Vases à fleurs aux formes les plus capricieuses et les plus fantaisistes, belles jardinières en porcelaine, jolis petits services à dessert, coffrets pour bijoux en laque dorée incrustée de nacre, bronzes anciens et modernes, étoffes mandariennes et japonaises; tout cela se vend à des prix fort raisonnables. Il s'en trouve à la portée de toutes les bourses.

Faits divers.

Les laïciseurs. — Lundi soir, à Auxerre, dit la Bourgogne, plusieurs des ouvriers qui travaillent au faubourg Saint-Amatre pour la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer ont été ensevelis par l'éboulement d'une tranchée.

Les terrassiers étaient occupés à saper le terrain. Tout-à-coup le contre-maître, s'apercevant que le terrain allait s'effondrer, cria aux ouvriers de se sauver. Malheureusement, ceux-ci n'entendirent pas le cri d'alarme.

Le contre-maître s'élança alors vers eux, mais au même instant deux ouvriers se sont trouvés ensevelis sous les décombres, et le contre-maître a eu le bras cassé.

L'un d'eux, nommé Pierre Davout, âgé de 34 ans, natif de Rouen, a été tué sur le coup.

L'autre, Dagustin (Dominique), âgé de 24 ans, sujet italien, est mort trois heures après à l'hospice.

Avant-hier matin, un troisième ouvrier, nommé Daurent, a été transféré aussi à l'hospice.

Des deux pauvres ouvriers dont nous venons de raconter la fin si malheureuse, un a été enterré civilement, par sollicitation... de ces Messieurs de l'hospice.

On voit que ces Messieurs de l'hospice sont à la recherche des cadavres.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler du trafic qui se fait aux Halles de Paris sur les beurres expédiés de province.

Nous apprenons que le parquet vient de donner l'ordre de faire saisir, sur les beurres livrés au public, un certain nombre d'échantillons qui seront analysés.

Ces analyses donneront lieu, de la part des chimistes-experts, à des rapports au procureur de la République, qui poursuivra les vendeurs s'il y a fraude sur la qualité de la marchandise vendue, c'est-à-dire si, dans les échantillons livrés au public comme beurre, il est découvert de la margarine ou tout autre produit similaire.

Ajoutons que, à la suite d'une surveillance semblable exercée sur le lait et des procès intentés aux délinquants, le lait vendu à Paris s'est beaucoup amélioré.

Un incident, mercredi soir, au théâtre de l'Odéon: Au second acte d'Othello, M^{lle} Tessandier s'est évanouie en scène. On a baissé le rideau, et M. Taillade est venu réclamer toute l'indulgence du public en faveur de sa camarade, qui venait, a-t-il dit, d'apprendre par dépêche la mort de son père.

M. Ernest Merson, rédacteur en chef de l'Union bretonne de Nantes et oncle du peintre Ollivier Merson, a prié M. Augier de modifier l'orthographe du nom qu'il a donné à trois des personnages de Madame Caverlet, que l'on vient de reprendre au Gymnase.

Voilà pourquoi les Merson d'autrefois s'écrivent Mairson depuis avant-hier.

Le Grand-Théâtre de Marseille vient de faire œuvre de décentralisation en montant *Claudia*, opéra en cinq actes et sept tableaux de deux Marseillais, M^{me} Barbier pour les paroles, et M. Péronnet pour la musique.

Les journaux de l'Algérie publient une curieuse statistique des bêtes fauves détruites en 1880. On y trouve 46 lions et lionnes (dont 45 tués dans la seule province de Constantine), 412 panthères, 441 hyènes, 2,900 chacals. Lions et panthères sont en baisse de 38 sujets sur 1879; et on peut considérer cette diminution comme un fait normal, parce que ces animaux reculent forcément au fur et à mesure que la colonisation se développe et marche en avant.

Au début de la conquête, les lions étaient communs dans la province d'Oran; on en rencontrait jusque sur le littoral, aux portes de la ville, et un pic voisin qui domine le promontoire d'Arzew a conservé le nom de « Montagne des Lions. » Aujourd'hui, il faut aller fort loin au sud de ce côté, pour avoir la chance d'en apercevoir. Il en est de

même dans la province d'Alger, et c'est à peine si on signale de loin en loin dans toute cette partie du littoral et du Tell le passage très-accidentel d'une panthère. Seul, le massif montagneux de la province de Constantine, plus boisé, moins habité, leur offre encore des retraites dont il est difficile de les déloger.

Dernières Nouvelles.

SAUMUR.

Le cadavre de la jeune domestique dont nous avons annoncé la disparition la semaine dernière, a été retrouvé hier dans la Loire, vis-à-vis la Mimerolle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On ignore en quel endroit cette pauvre enfant s'est jetée à l'eau.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro d'avril, les articles suivants:

- Une Rue de la ville de Chinon; — Invention des allumettes phosphoriques; — Cérémonies funèbres des musulmans; — un Groupe d'amis (suite); — le Cheval blessé; — les Régions inconnues du globe; — Produits agricoles de l'Algérie sous les Romains; — Beaux souvenirs; — Mascarades de nos pensionnaires de Rome; — les Loyers à Paris; — Nicolas Castellin; — Proverbes des musulmans d'Afrique; — Vaucanson; — les Ecritures cunéiformes; — Gravure sur verre et sur cristal; — Tommy; — Souvenirs de l'Exposition d'électricité; — le Médaillon de mon ami Eugène.
- Vingt gravures: — Dessins de Catenaacci, Vidal, Garnier, H. Girardet, Sellier, Moreau, Broux, Lancelot, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50. Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU
CANAL MARITIME DE CORINTHE
 Tracé approuvé par le Congrès Universel de Géographie
 Concession accordée par S. M. le roi de Grèce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS DIVISÉ EN 60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
 Statuts reçus par M^{re} Portefin, notaire à Paris.

ÉMISSION DE
60,000 Actions de 500 francs

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
 CETTE SOUSCRIPTION EST FAITE AU PAIR
 ON VERSE 50 francs en souscrivant;
 et 75 francs à la répartition;
 Les 375 francs restants au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Bonification de 5 0/0 d'intérêt pendant l'exécution des travaux.

Les formalités pour l'admission à la cote officielle seront remplies aussitôt après la constitution de la Société.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Le Mardi 9 Mai 1882
 A PARIS, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS;

A LYON, MARSEILLE, NANTES, LONDRES et GENÈVE, aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris et chez MM. L. LULLIN et C^{ie}.

En GRÈCE, en ITALIE, à CONSTANTINOPLE, SMYRNE, TRIESTE, en ROUMANIE, à ODESSA, à BARCELONE, à BRUXELLES

AUPRÈS DES
 CORRESPONDANTS DU COMPTOIR

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Réduction proportionnelle réservée.

Le Canal de Corinthe ne mesure que 6,342 mètres. Il offre une plus grande sécurité à la navigation et abrège de 342 kilomètres la route actuelle entre l'Adriatique et le Pyrée, Constantinople et la mer Noire; de 178 kilomètres, la route entre Marseille, Gènes et le Pyrée.

Un traité à forfait assure l'exécution du Canal en 4 ans.

Des notices et prospectus sont tenus à la disposition du public et à tous les guichets où la souscription est ouverte.

Théâtre de Saumur.
TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)
SIMON, directeur.
LUNDI 8 mai 1882.
Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs
Avec le concours de:
M^{lle} Marie KOLB, de l'Odéon,
MM. H. EMMANUEL et ÉDOUARD GEORGES, des Bouffes; WORMS, du Châtelet; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.
LILI
Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de Hervé.
Distribution:
Antonin Plinchart..... MM. H. Emmanuel.
Vicente de Ste-Hypothèse..... Edouard Georges.
M. de La Grange-Batelière..... Worms.
René..... D'Herbilly.
Bonpain..... Charley.
Bouzinourt..... Victorin.
Amélie (Lili)..... M^{lle} Marie Kolb.
Antonine.....
M^{lle} Bouzinourt..... Edouard Georges.
Victorine..... Marie Lés.

La pièce se passe à trois époques différentes: 1^{er} acte, en 1840; 2^e acte, en 1850; 3^e acte, de nos jours.
Le spectacle commencera par:
Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{lle} Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.
CAISSE VIVIENNE
Société anonyme. — Capital: 2,000,000 de fr.
PARIS, 45, RUE VIVIENNE, 45, PARIS.
Achat et vente de titres au comptant et à terme exécutées avec le plus grand soin.
Paiements de Coupons et de Titres amortis.
Spécialité d'opérations à terme sur les Rentes françaises avec remise sur le courtage.
L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!
Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsepareille rellie rouge concentrée et iodurée, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le **ROB LECHAUX** détruit sans retard et sans purgatives toutes les impuretés contenues dans le sang.
Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.
Le **ROB LECHAUX** agit rapidement sur les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.
GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob-Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.
NORRY, Ph^{ie} de l'école de Paris, à Mayenne.
Le **ROB LECHAUX** est le meilleur remède à donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.
Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.
Envoi gratis d'une brochure intéressée avec attestat. nombre. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 165, Bordeaux.
A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Jeune Age Illustré, journal pour enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGEY.
Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saumurois, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.
CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.
Départs de Saumur: 6 h. matin, 8 h. 25, 11 h. 15, 17 h. soir, 4 h. 55, 7 h. 50.
Arrivées à Poitiers: 10 h. 31 matin, 7 h. 39 soir, 4 h. 55.
Arrivées à Montreuil: 9 h. 13 matin, 5 h. 17 soir, 3 h. 50.
Arrivées à Angers: 8 h. 44, 11 h. 18, 6 h. 50, 9 h. 50, 11 h. 20.
Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MAI 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 1/2 % amortissable.	83 85	83 70	Nord	2120	2120	OBLIGATIONS		
3 % amortissable nouveau.	84 50	83 85	Orléans	1290	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	240
4 1/2 %	112 35	113	Ouest	800	807 50	Obligations foncières 1877	443	442
Obligations du Trésor.	512 50	512	Compagnie parisienne du Gaz.	1395	1590	Obligations communales 1879	437	444 50
Obligations du Trésor nouvelles	516 25	513	Canal de Suez.	2805	2780	Obligat. foncières 1879 3 1/2 %	378	50 379
Banque de France.	5575	5495	C. gén. Transatlantique.	550	550	Est	378	379 75
Comptoir d'escompte	1050	1050	OBLIGATIONS.			Midi	375	25 375
Credit Foncier, act. 500 fr.	1460	1460	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	505	Nord	380	379 75
Credit de France	287 50	285	— 1865, 4 %	519	518	Orléans	377	376 50
Credit mobilier	505	505	— 1869, 3 %	400	400	Ouest	375	374 50
Est	750	763 75	— 1871, 3 %	395	397	Paris-Lyon-Méditerranée.	380	377 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1720	1780	— 1875, 4 %	513	513	Paris-Bourbonnais	379	375
Midi	1290	1300	— 1876, 4 %	512	513	Canal de Suez.	559	558

GARE DE SAUMUR.
Départs de Saumur vers Angers, Chemin de fer d'Orléans.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — — — omnibus.
7 — 15 — — — express.
10 — 37 — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 43 — — — omnibus.
12 — 40 — — — express.
4 — 44 — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^{re} LAUMONIER, et de M^{re} BRAC, successeur de M^{re} LE BLAYE, notaires à Saumur.
VENTE
PAR ADJUDICATION.
Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M^{re} LAUMONIER,
DE MAISONS
à Saumur.
Appartenant aux héritiers de M. et M^{me} DAVID-LARBESSE.
Comprenant:
MAISON, rue Courcouronne, n° 15; mise à prix..... 7,000 fr.
MAISON et JARDIN, rue de la Marmailliet, 25; mise à prix. 4,000 fr.
MAISON et JARDIN, rue de l'ancienne Gare, n° 2; mise à prix. 3,000 fr.
MAISON, rue de l'île-Neuve, n° 4; mise à prix..... 1,200 fr.
Pour plus de détail, voir les placards affichés.
S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (228)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine.
UNE MAISON
Rue du Pavillon, 5.
Comprenant:
Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.
S'adresser à M^{re} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^{re} Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{re} Guichard, ou au bureau du journal.

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^{re} Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{re} Guichard, ou au bureau du journal.

Etude de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située dans un beau site, à 2 kilomètres de Saumur;
Avec maison de maître, bâtiments de ferme et dépendances.
S'adresser, pour traiter, au notaire. (128)

FABRIQUE DE MEUBLES
En chêne sculpté
H. HARDY
Lévy-Neuve, près Saumur.
A l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion de la fête de la Croix-Verte (7 mai prochain), il mettra en vente un choix considérable de salles à manger, au prix unique et sans précédent de 452 francs.
Cet ameublement, vendu partout jusqu'à ce jour 650 francs, se composera de:
Un buffet à deux corps, grande taille, sculpture riche, vitré. 230 fr.
Une table à rallonges, papiers animaux ou autres, pour 14 personnes..... 120 »
Six chaises canées, à dix-sept francs l'une..... 102 »
M. H. HARDY rappelle, en outre, qu'il se charge de la fabrication de tous les meubles en chêne sculpté que l'on voudra bien lui commander, tels que: ameublements pour chambres à coucher et bureaux, fauteuils et sièges en tous genres, tables et banquettes d'antichambres, etc., etc.

Rue d'Orléans, n° 6, Saumur
GRANDS ARRIVAGES
D'OBJETS D'ART
RARES et CURIEUX
DE LA
CHINE et du JAPON
ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE DE CLERC.
M^{re} CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.
LÉPICIER
RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal. (264)

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expédier, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

MERCERIE EN GROS
MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.
On demande, de suite,
UN APPRENTI

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE NATIONALE DES CANAUX AGRICOLES
DES
AVIS aux Obligataires.
En vue d'une action collective à exercer auprès des pouvoirs publics en faveur des Canaux, le Conseil d'administration de la **Compagnie Nationale des Canaux Agricoles** à l'honneur de prier MM. les porteurs d'obligations de vouloir bien adresser, avant le 20 mai courant, au siège de la Compagnie, à Paris, 51, rue Tailbout, les renseignements suivants:
1^o Nom de l'obligataire;
2^o Adresse;
3^o Nombre et numéros des obligations qu'il possède.
Paris, le 2 mai 1882.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS
Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur **RITH**, à Saint-Jean-de-Lesne (Côte-d'Or).
Leur guérison est certaine.

MALADIE INQUIÉTANTE ET GÉNÉRALE DANS LE PAYS
Semblable à la peste, elle nous a frappés. Ceux qui en ont été victimes souffrent dans la poitrine, les côtes et le ventre. Les symptômes sont: la toux, la difficulté de respirer, la fièvre, la douleur dans le dos, la diarrhée, le vomissement, le délire, la mort. Les symptômes sont souvent accompagnés de tous ces dangers, mais suivis par la guérison.
Le remède est le **ROB LECHAUX**, qui agit rapidement sur les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.
NORRY, Ph^{ie} de l'école de Paris, à Mayenne.



AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

JOURNAL D'AFFICHES
50 ANNÉE DE L'OUEST
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés
Fonds de commerce et Industrielles
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bochimier et de la Roë, Angers.
Saumur, imprimerie P. GODET.